

Préambule

La présente charte définit les droits et les obligations des utilisateurs du service de réservation de salles proposé par la BU Maurice Agulhon.

Ce service à titre gratuit s'adresse exclusivement à la communauté d'Avignon Université (étudiants, enseignants-chercheurs et autres personnels) pour un usage qui s'inscrit dans le cadre universitaire. Il concerne les trois salles décrites ci-dessous.

Nom de la salle	Capacité	Équipement informatique	Usage prioritaire
Salle du conseil	30 places assises	Vidéoprojecteur, microphone	Réunion
Salle de projection	40 places assises	Ordinateur fixe, vidéoprojecteur, lecteurs DVD, Blu-ray et VHS	Projection de films
Salle de formation	17 places assises	17 ordinateurs fixes, vidéoprojecteur	Enseignement

Engagements de la bibliothèque

Traitement de la demande de réservation

- La bibliothèque s'engage à apporter une réponse à toute demande de réservation de salle dans un délai maximal de deux jours ouvrés.

Mise à disposition de la salle

- La bibliothèque s'engage à mettre à disposition de l'utilisateur la salle réservée au jour et aux horaires convenus avec l'équipement décrit précédemment.
- La bibliothèque se réserve le droit de mettre à disposition de l'utilisateur une autre salle et ce afin de tenir compte des priorités d'usage énoncées en préambule. Le cas échéant, la bibliothèque s'engage à prévenir l'utilisateur en amont et à s'assurer que la salle proposée réponde à ses besoins en termes de capacité d'accueil et d'équipement informatique.

Engagements de l'utilisateur

Demande de réservation

- L'utilisateur s'engage à effectuer sa demande de réservation en suivant la procédure mise en place par la bibliothèque et à remplir le formulaire en ligne de manière complète et précise.
- En cas d'annulation de la réservation, l'utilisateur s'engage à prévenir la bibliothèque le plus tôt possible.

Occupation de la salle

- L'utilisateur s'engage à remplir le registre et à déposer sa carte universitaire ou une pièce d'identité à l'accueil de la bibliothèque, en contrepartie de laquelle un badge d'accès à la salle lui sera remis.
- Au cours de l'utilisation de la salle mise à disposition, l'utilisateur s'engage à :
 - respecter le règlement intérieur de la Bibliothèque Universitaire ;
 - respecter les consignes de sécurité en cas d'incendie ;
 - se conformer aux normes en vigueur au sein d'Avignon Université en matière d'hygiène, de sécurité, et notamment l'interdiction de fumer, d'introduire des boissons alcoolisées ou des produits dangereux ;
 - respecter la capacité d'accueil de la salle mise à disposition ;
 - ne pas utiliser la salle et les matériels mis à disposition à d'autres fins que celles indiquées lors de la réservation ;
 - respecter le droit d'auteur dans le cadre de la projection de films ;
 - restituer la salle et les matériels mis à disposition dans l'état dans lequel il les a trouvés et signaler tout problème technique ou matériel rencontré.